

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du conseil municipal adressée le 26 septembre 2013 et affichée le même jour.

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Jeudi 3 octobre 2013

ORDRE DU JOUR

- **1 - CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 30 AOUT 2013**
- **2 – COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT / ETUDE PROSPECTIVE CCIC**
- **3 – CIMETIERE / MODIFICATION DU TARIF DES CONCESSIONS**
- **4 – CLASSE DE NEIGE 2014 / TARIFS**
- **5 – COMMISSIONS ET SYNDICATS**
- **6 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

L'an deux mille treize, le jeudi 3 octobre, le conseil municipal de Tignieu-Jamezyieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME ROUX, M. SBAFFE, MME FERNANDEZ, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, MM. POMMET, CAZALY, MME MARCHAND, M. MICHALLET, MMES BRISSAUD, ROSTAING, BAZ, PEYSSON, GAROFALO, MM. DURAND, CHEDIN, LARCHER, BARAT, ALLAMANCHE, DANDIS, MME PARDAL (à partir de 19h40).

<u>POUVOIRS</u> :	MME BRENIER	A	M. DURAND
	MLE GUIMARAES	A	M. PAVIET SALOMON
	M. DHONT	A	M. REYNAUD
	MME PARDAL	A	M. LARCHER (jusqu'à 19h40)

EXCUSE : M. BELMELIANI

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MARCHAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et le Conseil passe à l'approbation du compte rendu de la séance du 30 août 2013.

Monsieur DANDIS demande d'apporter une précision en dernière page du compte rendu concernant le point évoquant la pose d'un panneau « Voie sans issue », à savoir que « c'est à la demande des habitants du lotissement la Fontaine que ce panneau a été posé ».

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 30 août 2013 comme suit :

Votants : 26 Pour : 26

- 2 – COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT / ETUDE PROSPECTIVE CCIC

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale mis en place par la récente loi sur la réforme des collectivités territoriales, les élus du secteur de l'Isle Crémieu ont engagé une concertation sur l'organisation du territoire et ce, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Cette étude a été confiée aux bureaux G2C Environnement et STRATEVAL Conseils.

La loi et le schéma départemental ont fixé comme objectifs :

- ☞ De rattacher les communes isolées à un syndicat de communes ou à une communauté de communes.
- ☞ De limiter le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale au sein d'un périmètre défini.
- ☞ De privilégier au sein de ces EPCI, une compétence globale en matière d'eau potable (production et distribution) et en matière d'assainissement (collecte, transfert et traitement).

Les objectifs de l'étude visent en outre à faire un état des lieux technique, juridique et financier des services des différentes collectivités situées dans le périmètre de la CCIC, de définir les besoins et les évolutions futures des services de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les moyens à mettre en place pour y parvenir.

Il conviendra également que cette étude fasse ressortir les améliorations et les aménagements à apporter à ces services pour atteindre les objectifs fixés. Un calendrier a été établi, ainsi que différents scénarii de transfert de compétences ou de fusion de structures permettant d'assurer de manière optimum les services de l'eau et de l'assainissement sur le périmètre concerné.

Monsieur le Maire présente le résultat de cette étude et notamment les possibilités de restructuration proposées, à savoir :

- ☞ Création d'un seul syndicat regroupant tout le secteur concerné.
- ☞ Création de deux syndicats ; l'un au Nord couvrant le territoire actuel du SIEPC et un au Sud à créer. L'ensemble du territoire serait à partager entre ces deux structures.
- ☞ Prise des compétences en matière d'eau et d'assainissement par la CCIC.

Monsieur le Maire présente également les simulations financières correspondant à chacun de ces trois scénarii, étant ici précisé que les tarifs présentés ne prennent pas en compte les investissements à réaliser sur les réseaux de chaque collectivité.

Au vu de ces calculs, le tarif de l'eau potable (par m³) serait de 1,89 € ht dans l'hypothèse de création d'un seul syndicat, de 2,15 € ht au Nord et de 1,61 € ht au Sud dans l'hypothèse de création de deux syndicats et de 1,90 € ht dans le cadre du transfert de compétence à la CCIC.

Pour l'assainissement, ces chiffres seraient respectivement de 2,01 € ht, de 2,54 € ht, de 1,29 € ht et de 1,98 € ht.

Il est également rappelé que le coût moyen de l'eau potable sur le plan national est de 1,70 € ht (hors redevances versées aux organismes publics) et de 1,38 € ht pour l'assainissement (hors redevances).

En ce qui concerne la CCIC, celle-ci n'ayant pas les compétences Eau et Assainissement (ni de technicien) dans ses statuts devra confier à un Fermier ou au SIEPC la gestion de ces services. Hormis le fait que cette solution rajoute un étage administratif, il existe un risque non négligeable de ne plus avoir la mainmise sur la maîtrise des coûts de ces services, dans le cas du choix d'un Fermier.

Monsieur le Maire précise en outre, que la prise de compétence par la CCIC entrainera l'exclusion des communes membres du SIEPC qui ne font pas partie du territoire de la communauté de communes. Ainsi, les communes de Charrette et de Parmilieu qui adhèrent respectivement au SIEPC depuis 1957 et 1964 se trouveraient exclues de la solidarité intercommunale et des aides des financeurs du fait de leur statut de « communes isolées ».

Monsieur le Maire rappelle également, que la mise en place d'un syndicat unique imposera aux communes ayant déjà réalisé des investissements importants en matière de réseaux, de participer à nouveaux aux travaux d'investissement des communes qui n'ont pas fait d'effort en ce sens depuis plusieurs années. Il en résultera une forte augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement, « ce qui n'apparaît pas vraiment comme de la solidarité ».

Aussi, la solution de créer deux syndicats apparaît comme la plus adaptée aux contraintes de notre territoire. Le Syndicat SIEPC continuerait à fonctionner au Nord, car il reste encore des projets à réaliser. De plus, le regroupement de « petits syndicats » au Sud (2 ou 3) en un syndicat pratiquement équivalent au SIEPC permettrait d'avancer régulièrement en matière d'investissements, de façon à lisser l'augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement sur plusieurs années. Cette solution éviterait la brutale augmentation précitée.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- ☞ De retenir en priorité n° 1 la solution de créer deux syndicats.
- ☞ Sinon, de retenir en n° 2 la solution de créer un seul syndicat.
- ☞ Enfin, de retenir en n° 3 la solution de confier à la CCIC la compétence Eau et Assainissement.
- ☞ De solliciter de la part de la CCIC un complément d'étude, afin de pouvoir analyser plus précisément les impacts financiers des différents scénarii présentés sur les collectivités concernées.
- ☞ De se positionner définitivement sur un choix de scénario après analyse du complément d'étude demandé.

Monsieur POMMET pense que la création d'un deuxième syndicat risque de faire augmenter encore plus les coûts de fonctionnement. En cela, il préfère la solution du syndicat unique. Il propose également que ce syndicat puisse travailler sur deux périmètres, avec des coûts distincts.

Monsieur le Maire lui répond que c'est impossible, car la loi ne le permet pas. On ne peut pas avoir deux prix différents sur un même territoire pour des services identiques. En effet, la loi impose également que le syndicat créé prenne l'ensemble des compétences, à savoir l'Eau et l'Assainissement.

Monsieur BARAT demande s'il s'agit d'une étude ou d'un projet. Monsieur le Maire lui confirme que l'Etat demande impérativement la réduction des syndicats existants à ce jour, par le biais de regroupements. Il est donc plus prudent de mettre en place ce regroupement avec un accord commun, plutôt que de se voir imposer un regroupement décidé et façonné par l'Etat.

Monsieur ALLAMANCHE souhaite savoir sur qu'elle solution portera le complément d'étude évoqué.

Monsieur le Maire lui précise que ce complément concernera les solutions relatives à la création d'un ou de deux syndicats. En effet, la plupart des Maires concernés par cette réforme ont rejeté la solution consistant à confier les compétences Eau et Assainissement à la CCIC.

Madame MARCHAND s'interroge quant à elle sur le fait que « la création de deux syndicats risque de compliquer la situation, ce qui ne serait peut être pas le cas avec un seul syndicat ».

Monsieur le Maire lui répond par la négative, car actuellement il existe cinq ou six syndicats qui n'ont pas tous les deux compétences Eau et Assainissement. La solution de créer deux syndicats portant chacun l'ensemble des compétences, avec les moyens adaptés à leur application relève de la simplification.

Monsieur CHEDIN demande si ce complément d'étude sera fait par le même cabinet, ce qui lui est confirmé par Monsieur le Maire. De même, il est confirmé à Monsieur SBAFFE que le cahier des charges sera revu, afin de tenir compte du complément d'étude demandé.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26

Pour : 23

Abstentions : 03 (Mrs Larcher pouvoir de Mme Pardal, Mr Allamanche)

- **3 – CIMETIERE / MODIFICATION DU TARIF DES CONCESSIONS**

Madame ROUX, Adjointe en charge de la Commission Cimetière rappelle au Conseil sa délibération du 25 août 2009, fixant notamment les nouveaux tarifs des concessions au sein du cimetière communal.

Ainsi, les concessions d'une durée de 15 ans bénéficiaient d'un tarif de 80 € et celles d'une durée de 30 ans se voyaient appliquer un tarif de 150 €.

Madame ROUX propose de fixer de nouveaux tarifs pour ces deux types de concessions, à savoir :

☞ Concession de 15 ans	110 €.
☞ Concession de 30 ans	210 €.

Ces propositions ont été validées par la Commission « Cimetière » réunie le 21 août 2013.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26

Pour : 26

- **4 – CLASSE DE NEIGE 2014 / TARIFS**

Monsieur IMBERDISSE, Adjoint en charge des Affaires Scolaires informe le Conseil du départ en classe de neige à Rencurel dans le Vercors de deux classes de l'école Renoir, soit 51 élèves accompagnés de 3 enseignants et 2 accompagnateurs.

Le coût total du séjour (hors frais de transport) est de 15.123,40 € TTC et se déroulera du 27 au 31 janvier 2014.

Il est proposé au Conseil de demander une participation de 102 € aux familles, avec un règlement en trois fois (novembre 2013, décembre 2013 et janvier 2014).

Les 3 enseignants et les 2 accompagnateurs seront rémunérés à hauteur de 115 € nets chacun et une subvention sera demandée au Conseil Général de l'Isère pour cette classe de neige.

Monsieur IMBERDISSE précise que le Conseil Général de l'Isère ne verse qu'une seule subvention annuelle pour toutes les sorties scolaires (classe de neige, cycle piscine, sorties thématiques). En 2013, cette subvention a été de 2.848 € pour la commune de Tignieu Jamezieu.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE) :

☞ La rentrée scolaire s'est bien passée. Les effectifs sont relativement chargés et représentent (à ce jour) 833 élèves.

☞ Les enseignants sont au nombre de 32, avec 2 maîtres G et E.

☞ Une fermeture de classe s'est opérée à l'école maternelle Dufy.

☞ La Commission se réunira le 15 octobre à 20 heures en salle du Conseil.

☞ L'accueil périscolaire pour les enfants de moins de 6 ans (garderie matin et/ou soir) est effective depuis la présente rentrée scolaire.

MAISON DU CITOYEN (Francette FERNANDEZ) :

☞ La journée « Portes Ouvertes » du 21 septembre s'est également bien passée.

☞ Le « Buffet Citoyen » aura lieu le 26 octobre à la Maison du Citoyen (à partir de 19h30).

CULTURE (Philippe REYNAUD) :

☞ Le Renc'Art Musique se déroulera du vendredi 4 au dimanche 6 octobre à la salle Laurencin.

ECOLE DE MUSIQUE (Jean-Louis SBAFFE) :

☞ L'école enregistre à ce jour 133 inscriptions (87 résidants sur la commune).

☞ Une nouvelle classe de guitare a été créée (6 élèves supplémentaires).

☞ Deux salles ont été équipées au sein de la maison située derrière la mairie, pour accueillir des cours de musique. L'aménagement des salles restantes se poursuit et des travaux d'isolation phonique seront également effectués.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET) :

☞ La campagne d'éclairage public s'est terminée. Il est rappelé aux habitants que tout dysfonctionnement en éclairage public doit être signalé en mairie, pour intervention ultérieure.

☞ Un feu tricolore a été endommagé au carrefour de la RD517 et du boulevard de Verna. Un camion de l'armée s'étant trompé d'itinéraire a fait demi-tour et a accroché le mât d'ancrage. Un dossier d'assurance a été établi.

☞ La mise en sens unique de la rue des Quatre Buissons est désormais effective depuis plusieurs semaines et tout fonctionne correctement. La Police Municipale est chargée de faire respecter le nouveau sens de circulation.

☞ Les finitions du chantier de la rue de la Bourbre ont été demandées à l'entreprise en charge des travaux.

☞ Un véhicule a pris feu rue de l'église et a dû être évacué.

☞ Rencontre avec les élus de la CCIC pour le transfert de certaines voiries de la commune. Un travail très précis est actuellement en cours, tant sur le plan du choix des voiries que sur l'impact financier en résultant. Il est rappelé que les voiries d'intérêt économique sont obligatoirement transférées (zone d'activités), sans compensation financière. Par contre, le travail actuel porte sur les autres voies (de liaison) susceptibles d'être prises en charge par la CCIC.

Trois simulations sont actuellement en cours de calcul (transfert faible, moyen et fort).

ENVIRONNEMENT (Hélène MARCHAND) :

☞ Opération « Nettoyons la Nature » s'est déroulée le samedi 28 septembre, avec la présence d'une trentaine de personnes (adultes et enfants). La collecte a surtout été composée de ferraille, contrairement aux autres années.

- COMPTES RENDUS DES SYNDICATS.

CCIC (André PAVIET SALOMON).

☞ Réunion le 24 septembre à la CCIC pour travailler sur les modalités de transfert de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Le service porté par la commune de Tignieu Jamezieu est plus important que celui offert par la CCIC, ce qui nécessite une organisation commune de façon à ne pas réduire le service porté actuellement par la commune.

☞ Les réunions se poursuivent dans un très bon esprit (finances, économie, ressources humaines, voirie, petite enfance et RAM).

☞ Un Conseil Communautaire s'est tenu le 26 septembre, avec notamment la prise en charge de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par la CCIC. Le taux de cette TEOM sera désormais fixé par la CCIC et ce, dès le 1^{er} janvier 2014 (vote au budget 2014).

- INFORMATIONS DIVERSES

☞ Le nouveau gymnase est terminé et le mur d'escalade est désormais opérationnel.

☞ Monsieur GRANDE est le nouveau directeur de la MJC en remplacement de Monsieur BEFORT qui a pris de nouvelles fonctions dans un département voisin.

☞ Le concours de boules de la Municipalité s'est tenu à Jamezieu, avec un succès toujours très important. De très belles parties ont eu lieu.

☞ Une agence du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a été inaugurée sur la Place du Dauphiné.

☞ Les enseignants ont été accueillis en mairie le 26 septembre.

- **QUESTIONS DIVERSES**

☞ Monsieur LARCHER demande si la banderole située au fronton de la mairie sera enlevée. Monsieur le Maire lui répond que « ce sera fait au plus tard le 1^{er} janvier 2014 ».

☞ Monsieur ALLAMANCHE demande qu'une action soit faite auprès du FITNESS qui se trouve route de Crémieu. La salle de FITNESS génère de plus en plus de bruits sonores, compte tenu du fait que les fenêtres restent ouvertes pendant les activités sportives. Monsieur le Maire prend en compte cette demande et fera le nécessaire auprès de la responsable (courrier).

☞ Monsieur CHEDIN a pris connaissance de la note d'information jointe par le SIEPC aux factures d'eau, relative à la présence de pesticides. Qu'en est il à ce jour ?

Monsieur le Maire rappelle que des études ont été menées depuis plus de deux ans pour rechercher la cause de cette pollution. A ce jour, il est reconnu qu'elle provient d'un champ (ancienne décharge) qui a été remblayé avec divers matériaux, dont plusieurs bidons de pesticides. Dans l'immédiat, il convient d'attendre les résultats d'analyse de la terre prélevée sur le terrain en question, afin de définir le cubage de terre à enlever (estimé à 5.000 m³). Le dossier est au Tribunal, afin de savoir qui devra régler l'ensemble de ces frais.

FIN DES DEBATS : 20 heures 11